



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-05**

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière du 12 septembre 2022, le Règlement numéro 2022-05 amendant le Règlement 2019-07 sur la Gestion contractuelle et ses amendements a été adoptée.

Le règlement met à jour la liste des employés pour lesquels une délégation de pouvoir de dépenser est accordée afin de refléter l'organigramme actuel.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 14 septembre 2022

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 14^e jour du mois de septembre 2022.

ET J'AI SIGNÉ :

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier